



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

■ ■ ■ **FORMATION**

Maj janvier 2025

ARTICLE 1 / DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Application :

Les présentes Conditions Générales de vente (ci-après « Conditions Générales ») s'appliquent à toute commande passée auprès de la société Talent Business Solutions SAS (ci-après « TBS ») par ses clients (ci-après « Client(s) »), tant en France qu'à l'étranger. Ces Conditions Générales prévalent sur toutes autres conditions générales et ne peuvent être modifiées que par des Conditions Particulières préalablement et expressément acceptées par écrit par TBS et par le Client. En aucun cas les conditions générales d'achat du Client ne sont opposables aux Conditions Générales de Vente de TBS.

Les Clients TBS représentent des personnes morales ou physiques (particulier, bénéficiaire d'un Compte Personnel de Formation, ci-après « CPF ») selon lesquelles peuvent s'appliquer des conditions et modalités de financement particulières.

1.2 Références Commerciales :

Le Client autorise TBS à faire figurer le nom et/ou logo du Client sur une liste de références commerciales, sauf mention explicite de la part du Client.

1.3 Cession :

Les Conditions Générales seront applicables aux Parties ainsi qu'à tous leurs successeurs ou cessionnaires, étant expressément admis par les Parties qu'elles ne pourront céder ou déléguer leurs droits ou obligations stipulés aux présentes (autres que ceux expressément admis dans le cadre des présentes) à aucun tiers sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

ARTICLE 2 / NIVEAU REQUIS

TBS définit le niveau requis pour suivre les formations, cette définition se trouve dans le Catalogue formation de TBS alors en vigueur. Le client est tenu de valider les prérequis nécessaires pour suivre les formations. TBS ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable des conséquences d'une absence d'information de la part du Client ou de l'inexactitude des informations qui lui auraient été données par le Client.

ARTICLE 3 / INSCRIPTIONS – ANNULATIONS

3.1 Inscriptions :

Toute commande devra être formulée par écrit. Toute commande est soumise à l'acceptation de TBS, qui intervient dans les huit (8) jours ouvrés de la réception de la commande.

TBS peut modifier certaines modalités de la commande, et en notifier alors le Client, lequel sera réputé avoir accepté lesdites modifications à défaut de contestation dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification. Notamment, TBS se réserve le droit de refuser une inscription à une formation dans le cas où le nombre maximum de participants serait atteint, le participant sera alors orienté vers une autre date.

Pour toute demande de formations spécifiques (écriture d'un support de cours, traitement particulier d'un sujet, etc.), le Client devra adresser à TBS une commande écrite et détaillée en terme technique, pédagogique, d'équipement et d'objectif à atteindre. TBS adressera alors un devis détaillé au Client des prestations et prix proposés.

3.2 Caution :

Dans le cas d'une commande par une personne physique (salariée ou non), il pourra être demandé un chèque de caution lors de l'inscription à la formation. Celui-ci ne sera pas encaissé sauf en cas d'annulation selon les conditions de pénalité de l'article 3.5.

3.3 Convocation et déroulement des cours :

TBS adresse une convocation accompagnée du descriptif pédagogique ainsi que les informations générales liées au déroulement de la formation avant le début de celle-ci. Dans le cas d'une formation à distance notamment, le Client est notifié par email des prérequis techniques et des étapes à suivre pour se connecter à sa session de formation. TBS peut avoir recours, dans le cadre des formations qu'elle propose, à des partenaires extérieurs.

3.4 Annulation du Client :

Toute annulation (y compris non-présentation à la formation), report ou modification d'une commande du fait du Client doit être expressément notifiée à TBS. En cas d'annulation, de report ou de modification d'une commande par le Client, celui-ci acquittera une pénalité, à titre de dédommagement à TBS, déterminée comme suit :

CONDITIONS DE PENALITE :

Pour les formations INTER entreprises :

- ▶ 50 % du montant de la commande resteront acquis à TBS si l'annulation, le report ou la modification est reçue dans les 10 jours ouvrés qui précèdent le début des formations
- ▶ 100 % si l'annulation, le report ou la modification est reçue moins de 5 jours ouvrés avant la date prévue pour les formations. Toutefois, si l'annulation, le report, ou la modification est motivée par la survenance d'incidents familiaux ou de santé graves et justifiés du Client, celui-ci pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire, sur présentation d'un justificatif médical pour chaque cours annulé. Pour les formations INTRA entreprise : 100 % si l'annulation, le report ou la

modification est reçue moins de 15 jours ouvrés avant la date prévue pour les formations.

3.5 Annulation de TBS :

TBS se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de problèmes d'approvisionnement en supports de cours, de maladie de son instructeur, interruption des services en cas de conflits sociaux, défaillance des moyens de transmission des communications, indisponibilité des locaux de formation du fait d'un tiers, conditions météorologiques, etc.) sans dédommagement, ni pénalité au Client. Le Client pourra choisir une autre date dans le calendrier des formations, ou annuler son inscription sans pénalités.

TBS ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le Client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure. Les catalogues des formations de TBS ne sont pas des documents contractuels et TBS se réserve le droit d'interrompre la commercialisation, à tout moment, de l'une de ses formations.

ARTICLE 4 / PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 Prix :

Le prix des formations est celui en vigueur au moment de l'émission de la commande, toute remise antérieurement accordée peut être modifiée lors de chaque nouvelle commande. Les prix sont exprimés en euros hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Le prix de la formation couvre les coûts d'animation ainsi que la fourniture d'un (1) support de cours par participant, dans le cadre des sessions publiques inter-entreprises. Il n'inclut pas les frais de transports, d'hébergement et de restauration du participant.

4.2 Conditions de paiement :

TBS établit une facture définitive le dernier jour de la formation. Le Client s'engage à effectuer le paiement dans les trente (30) jours suivants la date de facturation, sauf Clients hors France pour lesquels un prépaiement sera exigé quinze (15) jours avant le début de la formation (TBS se réserve le droit de refuser la venue d'un participant si manquement du paiement avant sa formation), et sauf stipulations contraires précisées dans des conditions particulières. De plus, à l'égard de tout nouveau Client, ou en cas de défaillance ou de retard d'un Client dans le règlement d'une précédente facture, TBS se réserve le droit d'exiger un prépaiement.

Les traites adressées pour acceptation doivent nous être retournées sous huitaine de leur envoi. En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros minimum. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

En outre, en cas de défaut de paiement total ou partiel, TBS conservera les acomptes éventuellement perçus, à titre d'indemnité minimum forfaitaire sans préjudice des dommages-intérêts complémentaires qu'elle pourrait réclamer. Enfin, en cas de doute sur la solvabilité du Client établi sur la base de données interne telles que retards de paiement de factures antérieures, ou sur celle de données externes telles que, par exemple, la prise d'inscription de privilèges, TBS se réserve le droit de résilier et/ou résoudre de plein droit, immédiatement, par la seule émission d'une lettre recommandée avec avis de réception, toutes les commandes en cours, sans compensation.

4.3 OPCO (pour Clients basés en France uniquement) :

En cas de prise en charge par un OPCO, il appartient au Client de s'assurer que la demande préalable a été faite dans les délais et de la bonne fin du paiement par l'organisme que le Client aura désigné. En cas de refus de prise en charge, pour quelques raisons que ce soit, par l'OPCO, le Client sera directement facturé. S'il existe un accord partiel de financement, la différence devra être réglée par le Client.

4.4 Organisme de Formation :

Talent Business Solutions est un organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration activité NDA n° 42670487567 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). A ce titre, TBS est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées tiennent lieu de convention simplifiée de formation. Une attestation de présence individuelle est jointe à la facture sur demande du Client.

ARTICLE 5 / DROITS DE PROPRIETE

La prestation de formation comprend la fourniture de la documentation destinée à l'usage interne du Client, au format papier ou électronique (selon les préconisations de l'éditeur le cas échéant).

TBS et/ou les constructeurs conservent l'intégralité des droits d'auteur (propriété littéraire et artistique) et des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur le contenu des formations ainsi que sur la littérature éditée et la documentation fournie par TBS. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de TBS.

ARTICLE 6 / RESPONSABILITES

L'obligation souscrite par TBS, dans le cadre de ses formations, constitue une obligation de moyens et non une obligation de résultats. TBS dispense une part importante de ses formations à partir des supports de cours fournis par les constructeurs, sans pouvoir être responsable du contenu de ces supports (erreur de traduction, différence de version ou de mise à jour, etc.).

Dans le cadre d'une formation spécifique, TBS n'assure que la fourniture des cours et des supports, à l'exception de toutes autres prestations. Le Client s'engage à fournir à TBS tous les moyens qui seraient nécessaires pour que les cours se déroulent dans des conditions normales et dans un environnement adapté et conforme. TBS ne peut être tenue en aucun cas responsable d'un manque de mise à disposition par le client de matériel ou de logiciel, la

gestion d'une panne éventuelle ou de la conformité du site. Tout problème de quelque nature que ce soit survenant avant, pendant ou après la prestation ne peut engager la responsabilité de TBS.

En aucun cas TBS ne pourra être responsable de dommages dus à l'inexécution par le Client de ses obligations, de dommages indirects ou immatériels, de dommages résultant de la perte de données, de dommages liés à un retard de livraison, un manquement ou une avarie, de dommages liés à une non-conformité aux besoins du Client, ou de dommages dû à une cause indépendante de la volonté de TBS constitutive de force majeure. De plus, dans l'hypothèse où sa responsabilité serait reconnue par les tribunaux, pour toute cause qui lui serait imputable, le montant maximum de l'indemnité exigible par un Client pour réparation de son préjudice serait limité à 30 000 euros. Il est expressément convenu que tout préjudice financier ou commercial (par exemple perte de bénéfices ou d'économies, pertes de commandes ou trouble commercial quelconque) ou toute action dirigée contre le client par un tiers constitue un dommage indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation. Il en est de même de la perte des données ou enregistrements du Client. Au cas où un participant à une formation payée serait insatisfait pour des raisons objectivement justifiées, et reconnues comme telles par TBS et qui ne lui seraient pas imputables (inaptitude, retard, absence, etc.) celle-ci s'engage à réinscrire ce participant pour cette même formation, aux dates de son choix sous réserve du planning et sans coût supplémentaire.

Une fois l'accès du Client activé, TBS ne peut être tenu responsable de toute défaillance technique du produit. Le client devra alors se tourner vers le support technique mis à sa disposition par l'éditeur.

ARTICLE 7 / DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

4.5 Conformité aux Lois :

Le présent contrat est soumis à la loi française. Les Parties s'engagent à se conformer à tout moment aux lois et réglementations en vigueur et applicables à la date de réalisation des services régis par les Conditions Générales et/ou la Commande.

4.6 Procédure d'escalade :

Chacune des Parties accepte que tout différend entre les Parties relatif aux présentes soit, dans un premier temps, soumis à un dirigeant expérimenté désigné par chacune des Parties, ces dirigeants se rencontreront afin de trouver une solution au différend. Les décisions prises par les dirigeants mentionnés ci-dessus seront définitives et irrévocables, les Parties acceptant dès à présent de s'y soumettre.

4.7 Juridiction Compétente :

Tout litige sera de la compétence du tribunal de commerce de Strasbourg.